

Mountain
Bikers
FOUNDATION

AGIR / COMMUNIQUER / PRESERVER / ROULER

Rapport d'Activités 2022





Membre



Membre fondateur



**Groupe Prévention Montagne
Eté VTT**



Membre



Membre



NOS MÉCÈNES



EDITO



Chères adhérentes, chers adhérents,
Cher(e)s soutiens et sympathisant(e)s,

2022 a marqué le début d'un nouveau mandat pour l'équipe d'élus de la MBF. Une nouvelle équipe composée d'expérience et de renouveau pour faire face aux défis qui nous attendent ces quatre prochaines années.

Ces challenges nous n'y feront pas face seuls mais avec l'ensemble de nos forces qu'elles soient bénévoles, entrepreneuriales ou salariées.

Côté bénévole, notre maillage territorial continue de grandir avec l'arrivée dans la famille MBF de trois nouvelles antennes : le Massif de Mervent (Vendée), la Charente et la Vallée de Chevreuse (Yvelines).

Côté staff, Mélanie Guillemont nous a rejoint pour animer la communauté MBF et développer l'offre de formation à l'entretien de sentiers.

Comme toujours, 2022 aura été une année riche en projets divers et variés. S'ils sont tous importants, je retiendrais malheureusement la judiciarisation croissante de nos dossiers de défense de la pratique VTT, avec tous de même la belle victoire sur le cas Bitschwiller qui est appelé à faire jurisprudence.

Le VTT pour toutes et tous est un sujet qui me tient à cœur et l'arrivée de Mélanie va nous permettre de mettre encore plus en lumière l'inclusivité dans notre passion.

Je profite de ce bilan pour réitérer mes propos de 2021 sur l'importance de l'échelon national dans les années futures. Il me paraît essentiel que nous investissions le volet politique, sans parti pris mais avec la volonté de défendre nos intérêts. En ce sens, je continue à défendre avec vigueur la vision MBF de l'Homme dans la nature auprès des acteurs nationaux, notamment au sein de l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature.

Par divers facteurs, les espaces naturels tendent à nous devenir de plus en plus interdits :

- Regroupement de forestiers, agriculteurs... avec comme volonté d'interdire le passage sur leur propriété privée
- Loi en discussion au parlement visant à sanctionner plus durement le passage non autorisé sur une propriété privée
- Ecologisme de restriction à l'approche non nuancée

Si le débat entre nous est sain et essentiel, à une échelle globale certains sujets deviennent futiles et sont des opportunités en or pour nos détracteurs. **J'aimerais donc que la communauté VTT fasse davantage corps, dès à présent.**

Amicalement,

Raymond Cheminal
Président MBF

Introduction

P.6

PRESERVER

SOMM

P.08

AGIR

14.P

IAIRE

COMMUNIQUER

P. 24

ROULER

30.P

Antennes & Relais

P. 36

Les Elus MBF



Raymond CHEMINAL
Président



Thierry JALBAUD
Vice-Président



Julien REBUFFET
Trésorier



Pierre DEPAILLET
Secrétaire



Yvan GRASSO
Bureau



Cédric FABRIES
Bureau



Iona MCDONALD
*Conseil
d'Administration*



Ludovic LECHNER
*Conseil
d'Administration*



Arnaud MASSON
*Conseil
d'Administration*



Cédric TASSAN
*Conseil
d'Administration*



Benoit MILHAU
*Conseil
d'Administration*



François BLEYKASTEN
*Conseil
d'Administration*



Cyrille GAUTHIER
*Conseil
d'Administration*



Philippe ESQUIROL
*Conseil
d'Administration*

L'Equipe MBF



**Cathy
NAVEAUX**
*Coordinatrice
Nationale*



**Fabien
JHISTARRY**
*Coordinateur
National*



**Mélanie
GUILLEMONT**
*Animatrice
Communauté
& Sentiers*
Depuis le 9 Mai
2022



**Kevin
CHAVAGNAT**
Alternant
Fin le 30 Août 2022



**Audrey
CUGNIET**
Alternante
Depuis le 1
Septembre 2022



**Elie
GARAGNON**
*Service
Civique*
Fin le 30 Avril 2022



**Mathis
HATIYE**
*Service
Civique*
Depuis le 9 Mai
2022



**Adrien
RIMBAUD**
*Service
Civique*
Depuis le 4
Octobre 2022



**Sébastien
RIVAL**
Stagiaire
Fin le 8 juillet 2022



PRESERVER



J'aime la nature propre

On dénombre encore de trop nombreux dépôts sauvages de déchets aux portes de nos villes, dans nos campagnes, nos fleuves et nos rivières.



J'aime la Nature Propre (JLNP) a pour objectif de mobiliser un maximum de personnes sur des opérations participatives de nettoyage de la nature. Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, ce dispositif a également vocation à favoriser

les échanges entre usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble.



JLNP rassemble le réseau fédéral des chasseurs, des pêcheurs, de la protection des milieux aquatiques et des sports de pleine nature, avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité. Sans oublier les collectivités territoriales et les entreprises prêtes à s'engager pour la protection de l'environnement.

En mars dernier 2022, de nombreux MBF ont pris part à l'opération.

Le club MBF ATAC VTT Aragon, grâce à la participation de 60 bénévoles dont 40 enfants, a collecté 1.5m3 de déchets laissés dans les espaces naturels !

Le relais MBF Centre était également de la partie pour des opérations de ramassage de déchets le long de la Loire.



Recommandations pour des gobelets réutilisables et réutilisés



Depuis de nombreuses années la solution des gobelets réutilisables s'est imposée dans le paysage événementiel et a supplanté les gobelets à usage unique. Cela est une bonne chose au regard des enjeux de réduction des déchets, de propreté des sites et donc de l'image et de la qualité de l'expérience vécue par les publics.

Cependant la production d'un gobelet réutilisable n'est pas sans impact sur l'environnement. Pour qu'il y ait un gain environnemental, il est nécessaire qu'il soit réellement réutilisé ce qui est rarement le cas. En effet, toutes les études comparatives entre les différentes solutions de gobelets montrent que les gobelets réutilisables et réutilisés deviennent préférables aux gobelets à usage unique à partir de 7 utilisations.

Malheureusement, leur caractère « collector » ainsi que le manque de dispositif de collecte de

ces gobelets lors des événements font plafonner leur taux de retour.

Par ailleurs, toutes les conclusions des travaux sur le sujet préconisent d'abandonner les solutions de gobelets à usage unique même compostables, biosourcés ou en matière recyclée. De plus, il est à noter que l'utilisation de gobelets à usage unique participe à freiner le changement de comportement vers des comportements plus écoresponsables (réemploi, réutilisation etc.) y compris sur d'autres sujets que celui des gobelets dans et hors événements sportifs. Le réutilisable, si il est réellement réutilisé, est, en effet, préférable à l'usage unique (même éco-conçu).

C'est pourquoi la MBF et d'autres ONG ont émis en juin un avis recommandant la mise en place de gobelets réutilisables ET réutilisés et de bannir les gobelets à usages uniques.

Take Care Of Your Trails



Fière d'avoir obtenu 2 titres européens en 2021, la communauté vététiste Française était de retour cette année entre le 22 avril et le 04 juin 2022, pour le challenge européen « Take Care of Your Trails 2022 ».

Le challenge Take Care of Your Trails littéralement Prenez soin de vos sentiers est une initiative européenne, d'inspiration écossaise.

En action !

De nombreux clubs et groupes ont participé à la préservation de notre patrimoine commun que sont les sentiers :

- Shape & Ride Bagnols, avec une grosse mobilisation conjointe avec d'autres acteurs comme le H24 Vélo Var, le Vélo Club du Pays de Fayence... Pas moins de neuf dates ont été réalisées, qui ont rassemblées 160 personnes pour un total de 1550m de pistes rouvertes sur d'anciens sentiers et 16.6 km de sentier entretenus.



Il ambitionne de rassembler le plus grand nombre de bénévoles possible dans chacun des pays participants à l'opération #TCoYT2022.

Organisé par l'IMBA Europe et MBF pour la France, ce moment permet de rassembler les vététistes bénévoles pour l'entretien de sentiers sur le territoire européen et ainsi démontrer que tout rider est, ou peut être un bénévole !

Le bilan 2022 en quelques chiffres

- 29 dates à travers la France
- Plus de 300 personnes mobilisées
- 50 km de pistes qui ont revu et vu le jour

Il n'y a malheureusement pas eu d'équipe Française récompensée cette année, mais le travail a été titanesque.

- Ride in Yssingeaux, où 10 Km de sentier ont été entretenus par 25 personnes issues de pratiques larges et variées.



- L'Avenir Cycliste Bagnères-de-Bigorre, avec le co-pilotage de la Communauté des Communes de la Haute Bigorre, a nettoyé, sécurisé et réouvert 800m d'anciens

sentiers et de traces existantes.

- mais aussi l'OMPI, Louron Bike & Trail, ATAC VTT, Roqnroull VTTband, nos antennes MBF...



EnDurable



Comme pour le VTT de Descente au début des années 2000, le VTT Enduro se développe depuis 2010 de manière

remarquable, avec toujours plus de manifestations et de pratiquants.

En reprenant l'ADN du VTT descente, mais sans s'encombrer des remontées mécaniques ou des aménagements spécifiques des pistes de VTT descente, le VTT Enduro séduit de plus en plus de

pratiquants à la recherche de sensations et de performances dans les descentes, mais qui ne rechignent pas non plus à pédaler pour atteindre les sommets.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de ce succès croissant, ce phénomène pose néanmoins quelques interrogations et problématiques que nous nous devons d'anticiper afin de permettre un développement durable et responsable du VTT Enduro, sous toutes ses formes.

C'est pour atteindre ces objectifs que la MBF a lancé ENDURABLE.



EnDurable en France en 2022 : en vert les spots EnDurable officiels, en orange les projets et en rose les lieux où la signalétique EnDurable est déployée

Après 2021, année de lancement d'EnDurable, le projet poursuit son développement en 2022 avec notamment la diffusion papier du guide EnDurable et la vente de la signalétique (le Sappey-en-Chartreuse, Pollionnay, Molkenrian, ...). Nous avons également labélisé la totalité du Trophée des Alpes pour la mise en place durable et responsable de ses compétitions et poursuivi le travail avec Loudenvielle lors de la finale des Enduro World Series suite à leur labélisation de 2021. Un premier audit a également été réalisé sur la coupe de France de Peisey Vallandry comme base de réflexion pour de futures améliorations et si possible une labélisation.

Nous avons commencé à travailler sur l'éventualité de labeliser des sites complets, suite à des demandes de territoires (Aix les Bains, Beaufortain, Vallée du Luron, Millau Grand Causses, ...).

Lapierre/Haibike ont rejoint Flyer comme mécènes soutenant EnDurable nous permettant d'acheter de nouveaux tee-shirts pour une meilleure visibilité sur les réseaux comme dans les événements et d'être présent sur le terrain (Pass'portes du Soleil, EWS Loudenvielle). EnDurable a été ajouté comme mission principale dans nos engagements avec le département de l'Isère, nous avons ainsi été impliqué dans de nombreuses réunions afin d'accompagner divers projets dans leur développement.



Les projets 2023

Pour 2023 les projets sont déjà nombreux avec notamment :

- la finalisation du site pilote Corsuet Bike Center (convention, signalétique)
- le test de la signalétique sur un territoire avec un grand potentiel de commande à terme (Millau Grands Causses)
- la poursuite de l'accompagnement des nombreux projet Isérois (Seiglières, Vouillants, Vizille...), incluant les nouveaux projets du Vercors (MTB Vercors Coalition)
- la finalisation d'un partenariat pour une application de terrain (états des lieux, relevé de signalétique ...)
- la validation du tableau d'audit pour les sites et les premières labélisations (Beaufortain, Corsuet)

Après 2 ans d'existence, EnDurable est un projet qui se finance désormais de lui-même (mécénat, vente de signalétique, subvention), à l'exception du temps de travail des salariés MBF.





AGIR



Sentinelles



Seule la MBF assure à ce jour la représentation des vététistes partout où la question de l'accès au VTT est en balance. Sans cette présence de la MBF, les décisions sont souvent prises, sans concertation des vététistes, par d'autres acteurs de la nature.

Nombre de nos dossiers «Sentinelles» nous parviennent suite à ces décisions. Pour être plus forts nous devons être plus nombreux afin d'anticiper ces rendez-vous décisionnaires sur nos territoires et faire entendre notre voix : agir plutôt que réagir !

En 2022, nous avons traité une **trentaine de signalements Sentinelle à hauteur nationale** (principalement dans l'Est de la France), sans compter les diverses alertes remontées à nos antennes et relais. La majeure partie de ces signalements relevait de la découverte de pièges ou de problématiques avec l'Office National des Forêts.



Certains dossiers nous ont demandé d'aller au-delà de la simple transmission d'informations ou du dialogue en devant recourir à l'écriture de recours.

La MBF a procédé à 6 recours en 2022 (4 gracieux et 2 contentieux). L'association est également dans l'attente du verdict de la justice sur 3 dossiers (Calanques, Mercantour et Courris).



Grâce au soutien généreux de bénévoles ayant des compétences juridiques, nous arrivons à limiter le coût financier de ces procédures. Néanmoins pour bien comprendre l'importance du soutien absolument nécessaire de la communauté VTT française, il convient de montrer que sans cette aide interne, en 2022 la MBF aurait dû engager au minimum 10 000€ de frais juridiques... Une somme qui pourrait servir à bien des projets VTT plus positifs et rassembleurs...

En parallèle de ce suivi juridique, la MBF reste présente auprès des autres usagers des espaces naturels toujours dans une optique d'ouverture et de concertation : travaux autour de la signalétique pastorale en AURA, présences à des CDESI...

Bitschwiller – La justice donne raison à la MBF

Le 16 novembre dernier, le tribunal administratif de Strasbourg a annulé l'arrêté municipal de la mairie de Bitschwiller qui interdisait l'usage du vélo tout terrain sur un sentier de la commune. Retour sur un dossier qui aura duré trois ans.

Quand bien faire se retourne contre vous

En mars 2019, des VTTistes des environs de Bitschwiller, soucieux d'être acteurs de leur pratique, demandent à la mairie une autorisation pour entretenir un sentier de la commune qu'ils empruntent régulièrement. A la place d'un accord ou même d'un refus, ils reçoivent l'information d'un arrêté municipal tout fraîchement pris qui interdit le VTT sur ledit chemin. La douche froide.

Face à l'impasse, le tribunal

Comme à notre habitude, la MBF a privilégié la voie du dialogue d'abord à travers les VTTistes locaux concernés, puis de manière plus formelle par recours gracieux. Le maire est resté sur sa position à chaque approche. La MBF n'a donc pas eu d'autres choix que porter le sujet devant la justice, malgré une ultime tentative de médiation proposé par le juge, solution à nouveau refusée par le Maire.

Le jugement du tribunal

Sur l'étroitesse du sentier qui serait susceptible d'entraîner un risque de collision ou de conflit d'usage

Le tribunal considère que le sentier est « suffisamment large et offre une bonne visibilité à certains endroits pour permettre le croisement des piétons et des vélos circulant à allure réduite. Si la commune fait valoir les risques d'accident et de conflit d'usage, elle n'apporte pas de preuve tendant à établir une fréquentation du sentier telle qu'elle accroîtrait ces risques.

Si la commune fait encore valoir la présence de pierres et de roches, d'escaliers naturels en pierres et en rondins, d'arbres et de branches, il ne ressort pas des photographies produites au dossier par les deux parties que ces éléments dépasseraient par leur taille ou leur nature ceux habituellement présents sur un sentier forestier en pente, auxquels tout usager peut raisonnablement s'attendre. » Il ajoute qu'« en interdisant tout usage du vélo tout-terrain sur l'ensemble du sentier, alors même qu'un autre chemin pourrait être emprunté, le maire a commis une erreur d'appréciation en prenant la décision attaquée. »

En conséquence, le Tribunal a décidé d'annuler l'arrêté n° 50/2019 du 29 mars 2019 par lequel le maire de la commune de Bitschwiller-les-Thann a interdit l'usage du vélo tout terrain sur la portion de sentier pédestre allant du haut du point de vue du Ewel jusqu'à l'arrivée du sentier de la Châtaigneraie. La circulation de VTT sur ce chemin est donc à nouveau possible.



Cette décision nous satisfait car elle va dans le sens de ce que nous défendons au quotidien sur le terrain. Un point attire plus particulièrement notre attention : l'idée aujourd'hui que l'on va vers une responsabilisation du pratiquant par rapport

au « risque prévisible » ou « normalement attendu » sur les sentiers tel qu'exprimé par le juge dans sa décision « [...] ceux habituellement présents sur un sentier forestier en pente, auxquels tout usager peut raisonnablement s'attendre ».

- Antenne MBF Massif des Vosges

Sur les aménagements et les signalétiques installés

La commune avait apposé à l'entrée du chemin un portique en bois empêchant le passage des vélos.

Le tribunal juge que « les motifs du présent jugement impliquent qu'il soit enjoint à la commune de Bitschwiller-les-Thann de procéder, dans le délai d'un mois à compter de sa notification, au retrait des aménagements et signalisations installés sur le sentier pour l'application de l'arrêté n°50/2019 du 29 mars 2019. »

Sur le dédommagement de la MBF pour les frais de justice engagés

Le tribunal estime qu'« il n'y a pas lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à la charge de la commune de Bitschwiller-les-Thann la somme que l'association Mountain Bikers Foundation demande au titre des frais exposés et non compris dans les dépens. »

Cette décision est intéressante à plusieurs égards.

Tout d'abord, c'est la première fois qu'un tribunal administratif se prononce sur une telle question en ce qui concerne le VTT. Cette décision pourra donc servir dans d'autres affaires comparables dont la MBF est régulièrement saisie.

Ensuite, cette décision porte sur des motifs souvent mis en avant par les propriétaires et gestionnaires, tels que les risques de conflits d'usage ou d'accidents et le tribunal rappelle

bien que la seule potentialité de ces risques ne suffit pas à justifier une interdiction.

Elle vient confirmer que face aux idées reçues et aux lieux communs sur notre pratique, notre engagement est juste. Mais elle montre aussi que le comportement des pratiquants, respectueux à l'égard des autres usagers et des sentiers sur lesquels ils évoluent, est indispensable pour garantir la pérennité de notre pratique.

- Commission juridique de la MBF

En synthèse le tribunal administratif de Strasbourg décide que :

- L'arrêté 50/2019 est annulé ; les VTT sont donc libres de circuler sur ce chemin et nous ajoutons, en tant qu'association responsable, dans le respect des autres usagers et de l'environnement ;

- Les aménagements et signalétiques installés doivent être retirés sous 1 mois, ce qui garantit l'application effective de la décision :

- La demande de l'association de paiement de ses frais de justice est rejetée. Ceci est regrettable, mais montre que l'adhésion à la MBF et les cotisations versées trouvent toute leur utilité.

Calanques – Des regrets et un recours

Depuis près de 12 ans, la MBF suit, collabore et défend la place du VTT dans les Calanques entre Marseille et Cassis. Les bénévoles de l'association ont mis beaucoup d'énergie dans ce dossier, dans la défense de l'accès à ce lieu magique pour les VTTistes, en particulier pour les locaux pour qui il s'agit bien souvent du seul lieu accessible sans avoir à prendre la voiture pour pratiquer.

Nous avons vu défiler moult acteurs en face de nous à la table des concertations, du GIP aux instances actuelles du Parc national. Nous avons joué le jeu durant la dernière décennie des réunions d'informations, des consultations, des propositions...pour un résultat inexistant. Les gestionnaires des Calanques n'ont pas bougé une ligne de leur projet initial de restriction du vélo en 10 ans.

L'arrêté 2021-07.05 enterre définitivement tout espoir de dialogue avec les autorités du Parc, alors même que l'ensemble des acteurs du vélo (associations, fédérations, professionnels...) ont exprimé leur désaccord et l'expression d'une voie intermédiaire à l'unisson.

De ce fait, la MBF n'a pas eu d'autre alternative que de déposer un recours contentieux à l'encontre du Parc National des Calanques demandant l'annulation dudit arrêté.

La décision est désormais entre les mains du tribunal.

ASLN, chasseurs et usagers de la nature réunis pour travailler à une meilleure cohabitation dans les espaces naturels

L'Alliance des Sports et Loisirs de Nature (ASLN), regroupement de 8 fédérations et associations nationales d'activités outdoor. La MBF en est l'un des membres fondateurs. L'Alliance a pour objectif de promouvoir l'originalité et la spécificité des activités de plein air auprès des pouvoirs publics, de l'Etat et des collectivités territoriales.

Elle est une grande première de la part de fédérations nationales qui ont pris l'habitude de travailler ensemble dès 2020 sur les enjeux et difficultés communes dues à la crise sanitaire. Elle représente déjà plus de 19 millions de pratiquants dont 4 millions sont licenciés dans les fédérations, pour un poids de plus de 10 milliards d'euros.

Elle a aussi un rôle de médiation dans la gestion des éventuels conflits d'intérêt qui pourraient apparaître avec d'autres utilisateurs dans le partage de la nature.

C'est dans cette optique que l'ASLN et la Fédération Nationale des Chasseurs et l'ASLN ont organisé la première rencontre avec les principales Fédérations nationales d'activités de plein air et de pleine nature, afin de débattre sereinement et en toute franchise de la cohabitation entre les différents usagers de la nature et de la sécurité liée aux actions de chasse.

C'était un engagement du monde de la chasse à la suite des deux accidents dramatiques qui ont concerné des non chasseurs et qui ont marqué l'opinion publique. Il faut reconnaître qu'une mobilisation médiatique sans précédent a eu lieu, à chaque fois.

L'enjeu de ce dialogue constructif entre passionnés de nature est d'avancer concrètement sur les questions du « vivre ensemble » dans tous les territoires naturels, agricoles et forestiers avec des mesures concrètes adaptées à la région, aux modes d'usages de la nature et aux pratiques de chasse. Chacun reconnaît que la tendance « nature » qui prévaut aujourd'hui va se renforcer et que de plus en plus d'activités de loisirs de nature vont se développer dans nos campagnes.

Il est essentiel d'analyser les pratiques et d'imaginer des solutions pragmatiques et durables, loin de toute pression médiatique et sans hypocrisie. Il faut que tous les acteurs mesurent le chemin parcouru par le monde de la chasse pour parvenir à réduire de façon drastique le nombre d'accidents tous les ans par la formation et l'encadrement de tous les pratiquants.
- Pascal Grizot, président de l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature.

Les Fédérations présentes ont convenu du besoin crucial d'échanges d'informations sur les pratiques de la chasse et des autres activités « nature ». Ce vaste chantier de l'information qui doit concerner le grand public est celui de, « mieux informer pour mieux se faire comprendre », vis-à-vis des licenciés, comme des promeneurs. C'est l'une des pistes de travail qui a été lancée afin que tous les usagers de la nature connaissent les droits et les devoirs de chacun, territoire par territoire. Il faut rappeler que ces activités sont déjà réglementées et encadrées. La chasse l'est encore plus que toutes les autres en raison de l'utilisation d'armes à feu.

Tout en reconnaissant que sur le terrain, la cohabitation entre les différentes activités se passe en général de façon apaisée notamment à la suite de partenariats et de conventions signés entre les Fédérations des Chasseurs et les Fédérations de Randonnée pédestre, de Cyclotourisme, d'Equitation et la MBF, tous les participants ont rappelé la nécessité

de mieux faire vivre les conventions existantes, d'élargir leur champ d'application à plus de disciplines et de territoires tout en traitant les rares difficultés rencontrées.

Il est impératif de prendre en compte la méconnaissance de la majorité des utilisateurs de la nature des pratiques et des modes de chasse.

Une meilleure connaissance de chaque pratique, tolérance, respect mutuel, contribueront à encore améliorer la sécurité de tous usagers de la nature. C'est en travaillant ensemble que nous pourrions arriver à partager cette richesse que constituent la nature et les chemins en assurant la sécurité de tous. Même si le risque d'accident est très faible et que le nombre de jours de chasse est limité, comme le montrent les statistiques présentées, il existe un sentiment de peur de se promener dans la nature pendant la période de chasse pour un certain nombre de nos concitoyens, ce qui est regrettable, car la cohabitation est tout à fait possible en même temps et partout. - Brigitte Souly, présidente de la Fédération Française de la Randonnée pédestre



Tous les participants ont exprimé leur volonté qu'à travers ce dialogue, la mise en place de mesures concrètes conçues, ensemble, sur le terrain débouche sur des relations pacifiées et sur des compromis selon les zones de chasse et les usages des amateurs de nature.

Toutes les Fédérations présentes s'accordent pour être forces de propositions en lançant dès septembre des ateliers thématiques pour envisager toutes les solutions. Les responsables des principales Fédérations ont, par ailleurs, fait un point détaillé avec la FNC sur la réalité des accidents de chasse depuis les 20 dernières années.

Cette réunion est un signal clair de la volonté de dialogue qui anime l'ensemble des fédérations afin de permettre un accès partagé aux espaces naturels dans lesquels toutes nos activités doivent trouver leur place. - Jean-Philippe Stefanini, président de la Fédération Française de Course d'Orientation

Malgré une augmentation significative du nombre de coups de feu tirés (92 %) dus à l'augmentation du grand gibier, le constat de la baisse drastique des accidents est significatif, avec 80 % d'accidents mortels en moins. Ces résultats sont le fruit d'une mobilisation générale des fédérations de chasseurs qui forment tous les responsables de chasses et tous les chasseurs pour une pratique sécurisée.

La chasse n'a pas besoin d'être défendue mais surtout d'être expliquée. Je refuse d'accepter ce climat de tension qu'hélas je constate. Nous voulons travailler ensemble pour qu'il y ait plus de bonjours que de noms d'oiseaux sur le terrain entre les pratiquants des différents sports et activités de pleine nature.

- Willy Schraen, président de la Fédération Nationale des Chasseurs

Fat-bikes au Cap-Ferret - La presse s'emmêle les pinceaux

La MBF a constaté, durant le mois de juin 2022, que des articles de presse relayaient l'interdiction des fatbikes sur les plages du Bassin d'Arcachon, alors que cette information est fausse. A la MBF, nous avons mené l'enquête durant l'été.

Chronologie des faits

- arrêté municipal du 12 juin 2020 interdisant la circulation de tous les véhicules, y compris les vélos, à assistance électrique ou non, dont les fatbikes, du 13 juin au 13 septembre sur le cordon dunaire, la laisse de mer, ainsi que sur les plages du bassin d'Arcachon. Il précise que l'accès aux zones non-interdites n'est possible que pied à terre et que la circulation est autorisée uniquement sur la bande de sable mouillé, du lever du soleil à onze heures du matin.

Une association de protection de l'environnement, la CEBA (Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon), a attaqué cet arrêté aux motifs que les fatbikes portaient atteinte à l'environnement.

- nouvel arrêté municipal pris par le maire le 18 mai 2021 précisant quels sont les véhicules concernés, attaqué également par la CEBA aux mêmes motifs. Il est en cours d'instance devant le juge administratif, le jugement n'a donc pas été encore rendu.

- décision du Tribunal administratif du 19 avril 2022 annulant l'arrêté du 12 juin 2020 non pas pour des motifs écologiques mais pour motif d'incompétence, le maire n'ayant pas été assez précis et s'étant mélangé les pinceaux entre les véhicules à moteurs (deux roues) et vélos à assistance électrique ou non.

Plusieurs articles de presse sont apparus à la suite de la décision du tribunal administratif. Cependant, ils ont mis en avant des éléments non pris en compte par le juge administratif notamment les motifs de l'annulation : le juge ne s'appuie pas sur des motifs environnementaux pour annuler partiellement l'arrêté. Il ne conforte donc pas le fait que les fatbikes portent atteinte à l'environnement, propos avancés par l'association CEBA. Ce point est important car cela montre une fois de plus que le juge ne considère pas le vélo comme un véhicule qui dégrade les milieux naturels et l'assimile même à la promenade.

Les enseignements...

Cette histoire pousse la MBF à s'interroger sur la façon dont sont traités les sujets de presse. Est-ce dû à un manque des journalistes ou à leurs propres convictions ? Dans tous les cas, depuis une dizaine d'années, à chaque fois que nous avons demandé la publication d'un erratum ou d'une mise à jour d'article, nous n'avons jamais obtenu de réponses positives de la part d'aucuns médias. Alors que nous avons des arguments solides, objectifs et tangibles sur divers sujets concernant le VTT.

#ZéroMort : bilan 2021-2022 et perspectives futures

Au travers de sa campagne #ZéroMort, la Mountain Bikers Foundation s'est engagée en 2018 à explorer toutes les solutions permettant de réduire à zéro le nombre de personnes tuées par balle dans la nature. Une démarche voulue participative avec l'ensemble des acteurs concernés et sans volonté d'interdiction ou de privation de



liberté abusives.

Des actions pour améliorer la sécurité

Si la marque de fabrique de la MBF est le dialogue et la concertation entre usagers de la nature, nous nous sommes aperçus que des outils assez simples peuvent être utilisés en complément.

ETRE ENTENDU

Depuis 3 ans, nous avons lancé la clochette Timber Bell. Une clochette adaptée à la pratique sportive disposant de plusieurs niveaux sonores et à la tonalité plus douce qu'une sonnette classique. Outre l'aspect technique, la Timber Bell permet d'améliorer la sécurité et la cohabitation en signalant notre présence de manière plus efficace.



ETRE VU

La MBF développe un maillot de couleur orange fluo, adapté aux conditions automnales et hivernales mais surtout permettant une bonne visibilité en milieu naturel. Là encore le but est d'améliorer la sécurité et la cohabitation en étant visible des autres usagers de la nature.



ETRE INFORME

La MBF a été dans les premiers testeurs de l'application LandShare, un outil numérique pour smartphone où sont signalées les zones de chasse en battues, permettant au VTTiste de les éviter ou de les traverser en toute connaissance et prudence.

Des actions pour améliorer la cohabitation

En parallèle de notre réflexion de développer des solutions concrètes pour la problématique #ZéroMort, la MBF noue des liens de discussions et d'actions avec les acteurs du milieu naturel, et en premier chef les plus concernés, les chasseurs.

Depuis mars 2020, la MBF est en convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) ; un moyen de transcender les clivages, en mettant l'accent sur la sécurité et l'accès aux sentiers. Cette signature doit permettre aux deux institutions de travailler à l'aboutissement d'une meilleure cohabitation dans les espaces naturels dans le but de mieux vivre ensemble.

Cette collaboration nationale a pour objectif de transpirer dans les territoires au plus près des différents pratiquants du milieu naturel, de favoriser le dialogue entre nos deux communautés.

A titre d'exemple de collaboration locale, la MBF suit le déploiement de l'application LandShare à l'initiative de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI). Un projet dont la MBF va poursuivre le soutien à son développement sur la base du volontariat en Isère mais aussi dans d'autres territoires comme le Var, la Savoie.... Ce dialogue isérois avec la FDCI se poursuit sur d'autres volets comme les relais cynégétiques ou le groupe de travail Sécurité et cohabitation mené par la Préfecture.

Toujours dans cette logique, l'année dernière la MBF a fondé aux côtés de 5 fédérations représentant des sports de plein air l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature. Cette alliance a pour objectif de promouvoir l'originalité et la spécificité des activités de plein air auprès des pouvoirs publics, de l'Etat et des collectivités territoriales.



Le mot des élus, par Pierre Depaillet

A l'instar du colibri déposant sa goutte d'eau sur l'incendie, la MBF a apporté sa pierre à l'édifice depuis 4 ans, allant jusqu'à porter la bonne parole de l'outil numérique auprès des fédérations départementales voulant marcher dans les pas de l'Isère, département pilote pour l'application Landshare.

Aujourd'hui il est nécessaire de franchir un cap, l'expérimentation locale unanimement reconnue comme très réussie, doit laisser place à une véritable volonté nationale de la part de la FNC. La commission sénatoriale a confirmé cette nécessaire évolution.

Comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour, nous serons disposés à accompagner cette révolution mais il faudra des cataractes d'actions concrètes coté FNC pour grossir le volume d'eau dans la lance à incendie.



#ZéroMort : Sénat et sécurité à la chasse, le regard MBF

Le 14 septembre 2022, la commission sénatoriale sur la sécurisation de la chasse a rendu son rapport d'information. Ses conclusions ont fait couler beaucoup d'encre, autant du côté des chasseurs que de leurs opposants. La MBF a regardé tout cela sous le prisme de notre campagne #ZéroMort.

La commission a analysé de nombreuses données sur l'activité de chasse en France et rencontré divers acteurs ayant un lien direct ou associé avec la chasse (la MBF a été interrogée en janvier 2022). Cette mission débutée en novembre 2021 a eu pour conclusion une série de 30 propositions dont le pouvoir législatif français s'emparera ou non.

Les propositions sénatoriales

Le rapport faisant 151 pages, remarques sur 7 propositions du rapport qui ont un écho auprès des Vttistes.

Les 23 autres propositions sont du seul ressort de la FNC et nous ne voulons pas faire ingérence dans leur façon de les appréhender (comme nous si la FNC voulait nous donner des leçons sur le VTT...).

Proposition n°1 : Promouvoir une culture de la sécurité. Retenir l'objectif de tendre vers le zéro accident comme un processus permanent.

La commission mentionne que si « le risque zéro n'existe pas, cette vérité ne peut être un alibi pour considérer que tout a été fait et pour ne pas agir. On doit plutôt prôner une culture de sécurité et tendre vers le zéro accident. » C'est un leitmotiv partagé par la MBF. Il est qui plus est atteignable si les acteurs en charge s'en donnent les moyens.

Proposition n°12 : Interdire l'alcool et les stupéfiants lors de la chasse. Aligner le taux d'alcoolémie retenu et l'interdiction des stupéfiants ainsi que leurs sanctions respectives sur les règles en vigueur en matière de code de la route.

Un véhicule pouvant être considéré comme une arme par destination, le législateur a mis un cadre réglementaire autour de celui-ci concernant la consommation d'alcool et de stupéfiants. Il ne nous semble pas incongru qu'un encadrement similaire soit appliqué aux chasseurs, ces derniers détenant des objets étant de facto de réelles armes. Par ailleurs le cycliste est déjà soumis à une telle législation par le Code de la route... parce qu'il est à vélo !

Proposition n°19 : Rendre obligatoire la déclaration préalable des chasses collectives à tir au grand gibier et favoriser la prise d'arrêtés interdisant l'accès

aux zones de chasse lorsque les conditions de sécurité le justifient. Rendre ces données disponibles en open data pour permettre aux différentes applications de les utiliser comme le fait déjà l'ONF.

Cette proposition est un carton rouge alors que nous sommes engagés fortement

sur le sujet des applications numériques depuis longtemps. Pourquoi ? Depuis 3 ans nous défendons l'application LandShare (pour son concept) et malgré de nombreuses heures de promotion, nous nous heurtons à des réticences autant locales que nationales (excuse du volontariat, pas d'objectifs chiffrés, pas de plan de déploiement notamment dans des zones prioritaires...).



Proposition n°20 : Création d'un délit d'entrave aux activités légales. Introduire dans le code pénal un délit d'entrave au déroulement d'activités sportives ou de loisir, exercées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Introduire une circonstance aggravante lorsque ce délit est commis à l'aide de coups, violences, voies de fait, destructions ou dégradations.

Même si nous nous doutons que la cible va en direction d'actions anti chasse, nous restons prudents quant à une utilisation zélée de cet article qui condamnerai une simple intrusion involontaire d'un Vttiste sur une zone de chasse.

Proposition n°28 : Ne pas retenir de jour sans chasse au niveau national. Mais mettre en place le cadre de dialogue qui permettra des adaptations locales concertées entre les acteurs du territoire et de la nature.

Interrogé par la commission sénatoriale sur ce sujet, notre réponse transparait dans le rapport : « Il est apparu que nombre d'entre elles [assos de sports de nature] craignent que, après l'interdiction de la chasse, d'autres pratiques soient interdites certains jours dans la nature : VTT, équitation, alpinisme... Pour limiter le dérangement de la faune. Elles craignent également que l'interdiction de la chasse certains jours ne soit un premier pas vers la mise sous cloche de zones du territoire où l'homme ne pourrait plus se rendre que dans certaines conditions ou dans certaines limites. Une telle interdiction pourrait conduire à un « saucissonnage » de la nature. Un ou des jours sans chasse sont-ils synonymes de l'interdiction des autres pratiques les autres jours ? [...] Plus largement, les vététistes et d'autres sportifs sont très préoccupés par la pose de pièges, qui tout en restant très limitée (10 à 20 par an), pourrait avoir des conséquences dramatiques. Elles plaident donc pour une meilleure cohabitation, une meilleure information, la connaissance mutuelle et la collaboration. Elles notent en effet que l'appétence croissante pour les espaces naturels et la diversification des pratiques de loisir ou de sport dans la nature amènent un public plus nombreux et parfois « néo-pratiquant » n'ayant pas forcément connaissance des us et coutumes (respect des

La commission sénatoriale salue le travail de la MBF

La Moutain Bikers Foundation, à la suite de la mort d'un vététiste en Haute-Savoie en 2018, a pris des initiatives exemplaires. Elle a privilégié le choix du dialogue. Elle a promu et testé des outils de visibilité pour les vététistes (maillot orange, sonnette) et des applications de partage de la nature comme Landshare/ProtectHunt en Isère...

propriétés privées, des récoltes, des zones de pacage, du dérangement des animaux sauvages...). Cela peut conduire à des situations d'incompréhension, d'intolérance voire de conflits. Néanmoins, cette augmentation de fréquentation a tendance à se concentrer sur les mêmes zones alors qu'à d'autres endroits, elle reste confidentielle. »

Proposition n° 29 : Créer une plateforme de recueil des incidents et conflits d'usage liés à la chasse sous la responsabilité de l'OFB.

Nous sommes toujours surpris que les services de l'Etat ne se parlent pas entre eux. Le Ministère des Sports a déjà en place l'application Suricate qui sert à recueillir tous problèmes (balisage, détérioration météorologique...) ou incidents. Peut-être pas utile d'empiler les applications (même si le point 30 en parle)...

Proposition n°30 : Outils de dialogue entre les chasseurs et les autres acteurs de la nature

– Permettre aux fédérations départementales des chasseurs d'être membres des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux

– Généraliser les chartes avec les fédérations des sports de nature.

– Permettre aux chasseurs de participer systématiquement au CDESI.

– Intégrer les chasseurs au réseau Suricate de signalements des incidents et pollutions dans la nature.

L'esprit de concertation qui nous anime va tout à fait dans le sens de cet article. Attention toutefois à la politique de la chaise vide. La MBF doit encore se « muscler » pour ne pas laisser la seule parole des chasseurs se faire entendre auprès des institutionnels.



COMMUNIQUER



La MBF sur tous les fronts

La MBF s'attache à défendre et à valoriser une pratique durable et responsable de la pratique VTT à travers de maximum de canaux de communication.



Le canal médiatique

La MBF a été sollicitée en 2022 par les médias à de nombreuses reprises, en particulier sur le sujet des pièges. Si l'association n'a jamais refusé de répondre, elle a toujours essayé d'ouvrir plus largement la question, de ne pas être dans le buzz :

- A la radio (RadioCyclo, Dig Radio,
- A la télévision avec des interviews (France 3)
- Dans la presse écrite nationale et régionale
- Sur internet avec des web-émissions telles que Riding Zone, Urge...

Le canal politique

En 2022, la MBF par la voix de son Bureau national et de ses antennes pour le tissu local a continué son travail de promotion de l'institution auprès de la classe politique française et de ses institutions.

Cela s'est traduit par 3 axes :

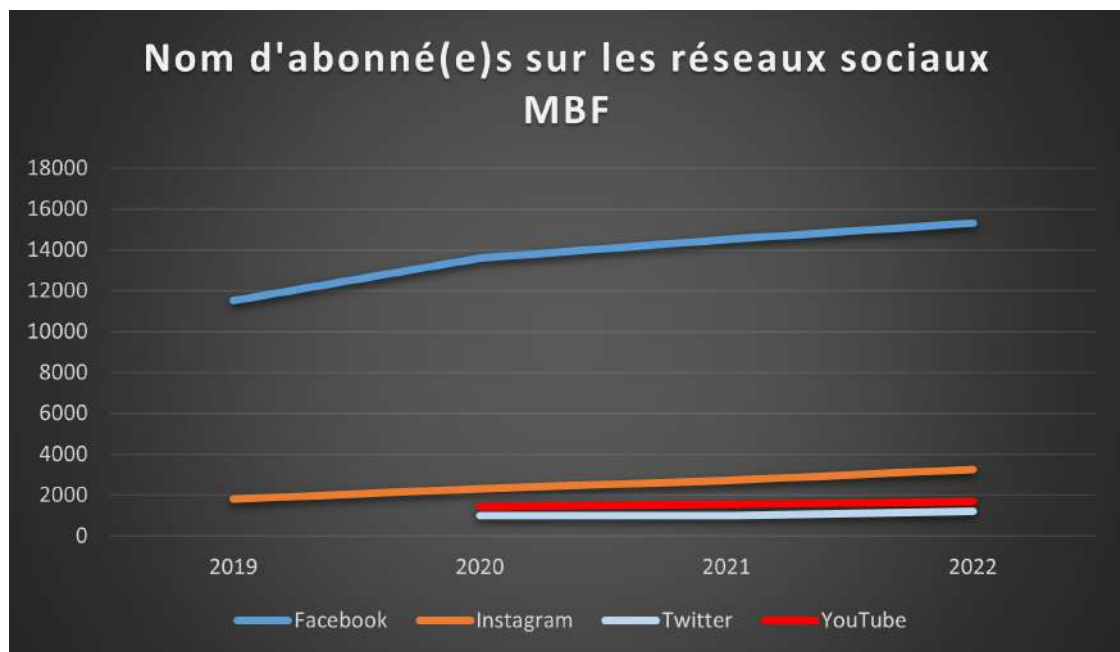
- Un axe d'alerte avec la rédaction envers la représentation nationale, par notre Manifeste ou devant le Sénat
- Un axe de promotion en allant présenter nos projets et solutions devant d'autres associations (ASLN, Club Vosgien, fédérations de chasse), aux élus et agents de l'Etat (via les CDESI, réunions schémas des sports...) ou encore des entreprises privés tel que RockRider ou Moustache
- Un axe technique en participant comme intervenant à des formations de futures professions de sports de nature (à travers les CREPS, l'Institut de Formation du Vélo...)



De son côté, le magazine Vélo Tout Terrain continue de nous offrir une rubrique mensuelle pour exposer nos tutoriels et nos portraits de bénévoles et partenaires. Son confrère, le magazine E-Blue Ride nous met à disposition une double page trimestriel pour traiter du VTAE.

Nous les remercions encore pour leur soutien.

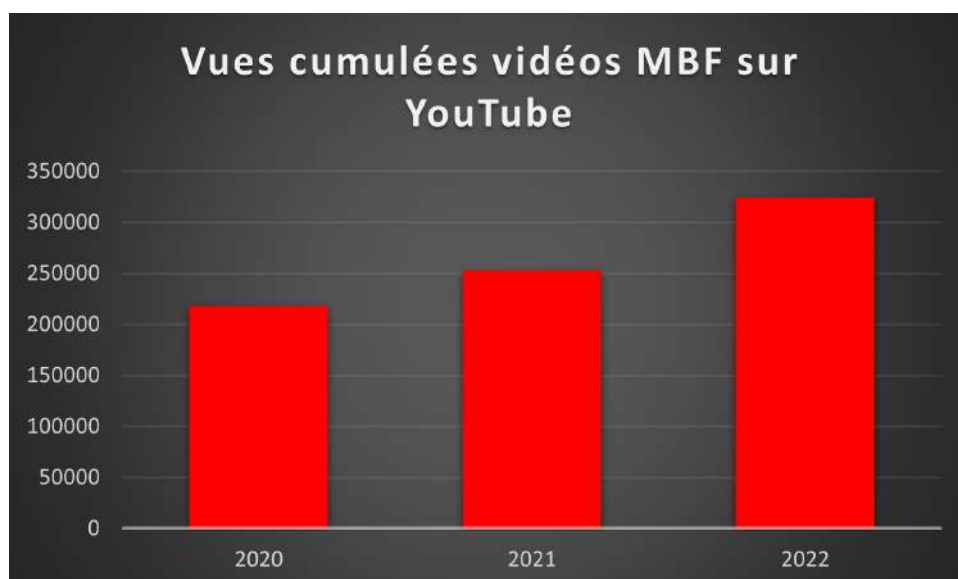




Les réseaux sociaux

Notre communauté digitale continue de grandir sur les médias sociaux :

- 15300 abonnés sur Facebook
- 3270 abonnés sur Instagram
- 1700 abonnés sur YouTube avec un total cumulé de plus de 323400 vues
- 1000 abonnés sur Twitter
- Le reportage de Rinding zone «Pièges en forêt : qui veut la peau des VTTistes ?» à laquelle la MBF a participé a dépassé les 293000 vues sur YouTube



Manifeste MBF – Pratiquer le VTT n'est pas un crime !



Interdictions de passage, discriminations dans l'accès aux espaces naturels sans justification, fausses accusations, pièges tendus dans les bois

à certains endroits : les VTTistes sont de plus en plus confrontés à ce type de problématiques.

Dans le contexte actuel de sortie de crise sanitaire, les Français ont besoin de nature et de lieux de respiration. Plus que jamais, il est important de rappeler que le VTT, en plus d'être très populaire, est un sport respectable et respectueux de la nature, dont l'impact est faible.

La législation actuelle (code de l'environnement, code forestier, code de la route...) est appliquée de manière inadaptée et parfois discriminante. Cela ne permet pas de relever efficacement les défis rencontrés sur le terrain. Un climat malsain a parfois tendance à s'installer, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Face à cela, la MBF veut agir de manière positive et a présenté en début d'année un manifeste numérique en 8 points qui prend la forme d'une liste de principes, que chacun(e) s'engage à tenir de manière individuelle, liste assortie de revendications que notre association entend porter auprès des pouvoirs publics.

Ainsi, la MBF demande aux amoureux de la nature de s'engager à :

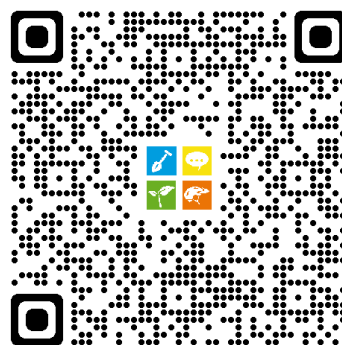
- 1. Faire preuve en toutes circonstances du plus grand respect envers les autres usagers**
- 2. Respecter les chemins et sentiers ainsi que le milieu naturel qui nous accueille**
- 3. A garder la nature propre en ne laissant aucun déchet derrière moi**

- 4. Devenir un ambassadeur de mon sport et participer à la promotion du vivre ensemble**

Et de la soutenir dans les revendications suivantes :

- 1. Que la pratique du VTT reste autorisée sur les sentiers**
- 2. Que le partage des sentiers reste la norme entre les différents usagers**
- 3. Que la communauté VTT soit systématiquement consultée par les pouvoirs publics et intégrée dans la gouvernance des espaces naturels**
- 4. Que soit mis en place un cadre favorisant le respect entre les différents pratiquants, l'entretien des sentiers, et la prise en compte des nouveaux besoins permettant de répondre à toute la diversité des pratiques**

Pour nous faire entendre, nous avons un atout : le NOMBRE. La signature de ce manifeste a pour but d'appuyer la ligne de conduite de la Mountain Bikers Foundation et à ses revendications. De cette manière, il nous sera possible de démontrer aux institutions publiques, aux pouvoirs politiques et décisionnels que nous sommes soutenus par un très grand nombre de pratiquants et de citoyens à travers le pays et même hors de nos frontières ; le VTT est non seulement un atout santé psychique et physique, mais c'est aussi un important vecteur touristique et économique, vital dans le contexte actuel de sortie de crise.



La MBF à la rencontre des VTTistes !



Rencontres MBF 2021 - Novembre 2021 - Voiron (38)



Pass'Portes du Soleil - Juin 2022 - Les Gets (74)



Meet & Ride- Juin 2022 - Bagnols (83)



**Pyrénées Bike
Festival - Septembre
2022 - Loudenvielle
(65)**



Roc d'Azur - Octobre 2022 - Fréjus (83)



ROULER



Les chiffres 2021 du marché du vélo

Comme chaque année à la même époque, l'Union Sport et Cycle (dont la MBF est membre) présente les résultats de son observatoire des ventes qui est toujours riche d'enseignement sur les tendances du marché en cours et à venir. Regards MBF sur l'observatoire 2021.

Le vélo, un marché à fort potentiel...

Malgré la crise Covid et les difficultés qu'elle a causé au secteur économique du vélo (en termes d'approvisionnement, de tension sur certains composants, de flambées des matières premières et du transport...), les chiffres présentés par l'USC donnent le vertige dans le contexte actuel (+15% de vélos vendus par rapport à 2020). Cela est principalement dû au segment de la mobilité et du vélo utilitaire qui tire la croissance vers le haut (respectivement +34% et +54% de ventes pour les vélos de ville et les vélos cargo à assistance électrique).

... mais moins pour le Tout-Terrain

En revanche, si nous nous focalisons sur les segments qui nous intéresse, c'est-à-dire celui du VTT et du VTAE, alors les chiffres sont plutôt inquiétants avec une baisse des ventes de VTT musculaires (-8%) et une stagnation pour les VTAE ($\pm 0\%$).

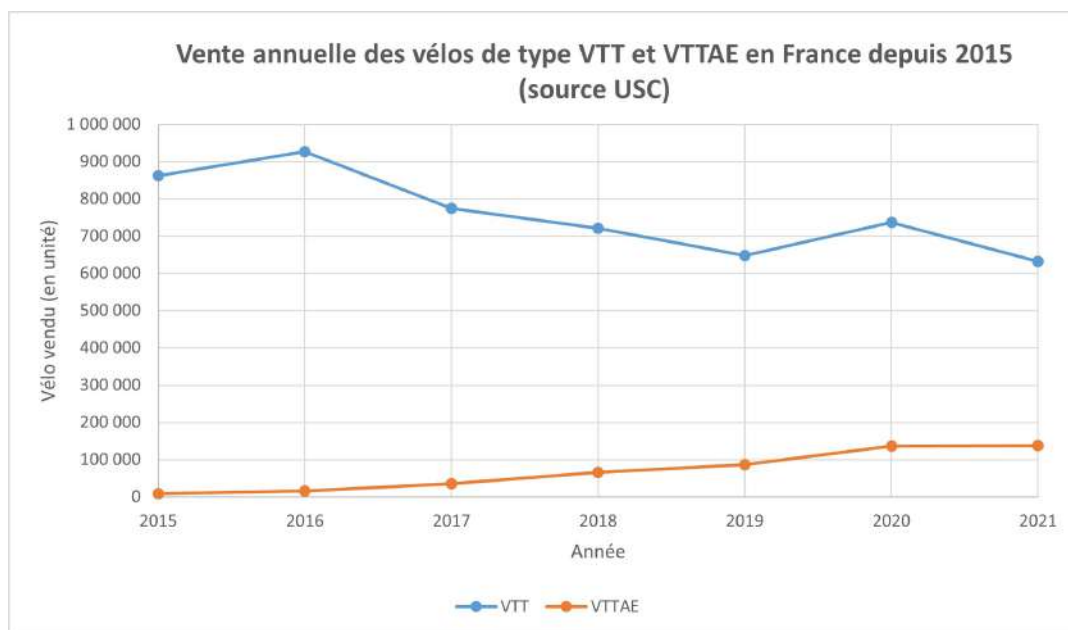
Ces chiffres confortent les analyses de la MBF qui se refuse de parler d'explosion de la pratique du VTT, alors que cet argument est souvent utilisé pour justifier des soi-disant conflits d'usages et donc des réglementations restrictives pour les vététistes.

Le VTT, un atout sanitaire et écologique

15% des Français ont abandonné toute activité physique en 2021 et 61% d'entre eux déclarent avoir un mode de vie plus sédentaire qu'avant la crise – Baromètre Sport Santé FFEPGV/Ipsos de décembre 2021

En 2020, 47.3% des Français étaient en situation de surpoids ou d'obésité (17% de la population pour cette dernière, chiffre ayant doublé depuis 1997, dont 6% d'enfants entre 8 et 17 ans) – Enquête épidémiologique nationale Odoxa sur le surpoids et l'obésité du 30 juin 2021

Pour la MBF, les deux éléments ci-dessus combinés aux chiffres de l'USC nous montrent que plus que jamais le renouvellement des pratiquants devient un sujet majeur, tant les enjeux sociétaux sont énormes en matière de santé publique (sédentarité, oisiveté, surpoids...) et de connexion entre l'homme et la nature. Car c'est bien connu, on ne protège que ce que l'on connaît !



La pratique VTAE devient déléguée à la FFC et c'est une bonne nouvelle

Le 28 mars dernier, le Ministère des Sports a publié par décret les différentes délégations qu'il accorde à chaque fédération sportive jusqu'au 31 décembre 2025. Le Vélo Tout Terrain à Assistance Electrique (VTAE) devient délégué à la Fédération Française de Cyclisme, une décision saluée par la MBF. Explications.

Le VTAE, un objet de convoitise

Il n'aura échappé à personne que le VTAE a pris sa place parmi les types de VTT utilisés par les pratiquants. Il convenait donc, même si la pratique est plutôt loisir, que cet aspect du VTT soit couvert par une fédération.

Deux entités étaient en position sur le sujet : la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

Dès février 2018, la MBF s'était positionnée en faveur de la FFC :

Dans tous les cas, pour la MBF et d'autres représentants des pratiquants, si cette délégation ministérielle a de l'importance, c'est surtout en termes d'image car c'est un marqueur auprès des institutions et des collectivités. La compétition nous importe peu, mais l'image dont souffre les loisirs motorisés – représentés par la FFM – ne nous semble pas forcément favorable pour conserver notre liberté de circuler à VTT. Ce serait ainsi donner une image « moto » au VTT dans son ensemble et compliquerait encore plus notre tâche. C'est cela qui a conduit tout naturellement la MBF à se positionner pour une délégation ministérielle VTAE auprès de la FFC. Nous n'avons aucune autre forme d'intérêt sur ce sujet.



Le VTAE, un vélo comme les autres

Plus globalement le VTAE est un sujet suivi depuis longtemps à la MBF, à travers un groupe de travail comprenant des représentants de l'industrie du VTT, de la FFC, des moniteurs et des organismes du tourisme afin de discuter des craintes qui nous remontaient pour l'avenir du VTAE : amalgame avec le monde de la moto, flou existant entre les VTAE et les Speedbikes pour la majorité de la population, problème du débridage, réglementation erronée ...

Ce groupe avait abouti à une position de la MBF sur beaucoup de sujet où nous avons eu gain de cause :

- Le respect par les pouvoirs publics de la directive européenne pour la reconnaissance du statut de cycle pour les VTAE 25 km/h comme les VTT classique ; que nous avons « assis » en intervenant sur le dossier de la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors
- Lutte contre le débridage qui a abouti à une réglementation plus claire sur les sanctions encourues et une prise de conscience des équipementiers afin qu'ils protègent mieux le bridage d'origine
- Une distinction visuelle marquée et inamovible entre VTAE et Speedbike afin d'éviter tout amalgame sur le terrain.

Ce segment ayant quasi disparu, le problème ne se pose plus actuellement

- la délégation à la FFC afin que le VTAE et l'ensemble des disciplines du cycles soient gérés par une entité unique issue de l'univers du vélo

C'est donc une vraie satisfaction pour la MBF de voir que 4 ans après, nous observons beaucoup d'avancée significative même s'il faut toujours rester vigilant. En effet, l'univers du vélo attire de plus en plus de convoitise et il est primordiale que son développement soit assuré par des acteurs du vélo pour préserver son âme.

La loi 3DS et son influence sur la réglementation des sports de nature

LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Ce texte vise à simplifier l'action publique locale déployée au sein des collectivités territoriales. Cette loi dite « 3DS » vise également à simplifier les normes et outils juridiques afin de mieux appréhender et appliquer les politiques publiques locales.

Concernant la pratique du VTT et plus généralement les sports de nature, ce texte vient apporter un allègement de la responsabilité civile des propriétaires et gestionnaires de sites naturels ouverts au public. La loi 3DS intègre l'article L311-1-1 dans le code du sport avec la notion de risque inhérent à la pratique sportive :

« Le gardien de l'espace naturel dans lequel s'exerce un sport de nature n'est pas responsable des dommages causés à un pratiquant, sur le fondement du premier alinéa de l'article 1242 du code civil, lorsque ceux-ci résultent de la réalisation d'un risque normal et raisonnablement prévisible inhérent à la pratique sportive considérée ».

L'objectif visé de l'article est de garantir un équilibre entre, d'une part, la sécurité juridique attendue des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels accueillant du public, au titre de la responsabilité civile de plein droit qu'ils encourent en tant que gardien de ces espaces en application de l'article 1242 alinéa 1er du code civil et, d'autre part, le droit des victimes à pouvoir malgré tout prétendre à une indemnisation de leur préjudice en cas d'accident.

Nous pouvons en conclusion nous féliciter de cette loi qui est une avancée qui devrait permettre au propriétaire d'accepter plus facilement que les pratiquants de sentiers naturels traversent leur propriété sans que leur responsabilité soit systématiquement retenue en cas d'accident. Quand on sait que c'est souvent un argument parapluie qui est sortie par certains gestionnaires (ex ONF) et propriétaires, cela est plutôt encourageant pour le développement du VTT et des nouvelles pratiques qui nécessitent des nouveaux accords.

Nous attendons à présent les cas concrets afin de pouvoir jauger la portée réelle de cette nouvelle mesure.



NOUVEAUTE 2022 !

Grâce à notre partenaire ANCEF, Fédération Nationale pour le Développement des Sports et du Tourisme en Montagne, il est possible de souscrire au Passeport Montagne, une assurance pour les activités de plein air et de montagne, directement via notre boutique en ligne : <http://mbf-france.fr/boutique-mbf/>

Aménagements

Pas de changements majeurs pour ce dossier qui est bien présent chaque année dans nos agendas, hormis la loi 3DS. En effet le passage de cette loi nous aide grandement dans l'argumentaire principale sur ce sujet qui est la responsabilité en cas d'accident. Nous étudions actuellement la possibilité de proposer une assurance avec la MAIF pour les spots afin d'avoir une valeur ajoutée mais aussi de répondre à la demande des bénévoles à l'origine de ces spots pour qui il peut être difficile de trouver une offre répondant à leurs besoins. Malheureusement pour le moment ce n'est pas simple car les particularités sont nombreuses.

Parmi les informations intéressantes relevés cette année sur ce dossier, il faut noter que la destruction d'un spot est facturé par l'ONF un minimum de 2000 € par jour. Cela peut être un argument à l'avenir auprès des propriétaires (publics et privés) pour encourager l'officialisation. Avec 2000 € de budget on peut poser de la signalétique avec des bénévoles et acheter des outils. Alors que malheureusement l'opération destruction sera sûrement à répéter avec l'ONF, puisque loin de se décourager, les créateurs recommencent bien souvent un spot quelques mètres plus loin voir sur le même site.

La politique de l'ONF en Ile de France risque d'entraîner plus de destruction de spots en 2023 (après le Mont Griffon et Versailles en 2022) notamment dans l'Ouest. Une antenne MBF vient de se créer et ce sujet sera sûrement parmi les plus urgent, puisque au-delà des spots Freestyle c'est l'ensemble de la pratique qui est visé.

Sur une note plus positive le spot de Fontainebleau a commencé à s'organiser et suite à de premières réunions en 2022, obtenu l'autorisation d'officialiser en 2023. L'antenne locale et la MBF nationale sont présente depuis le début du projet pour les aider et cela commence à payer.

Pour 2023, un projet se dessine avec Rossignol et la ville de Coublevie. Il serait financé par la marque et développé par des pratiquants locaux avec le soutien de la MBF. Une première réunion avec l'ensemble des acteurs se tiendra en décembre pour étudier la faisabilité du dossier.

D'autres demandes comme chaque année viendront ponctuer l'année.





Projets Freestyle en 2022 : en jaune ceux en cours d'assistance MBF et en bleu ceux officialisés après assistance MBF



Antennes et Relais MBF

L'engagement bénévole au sein de la MBF continue sa dynamique en 2022.

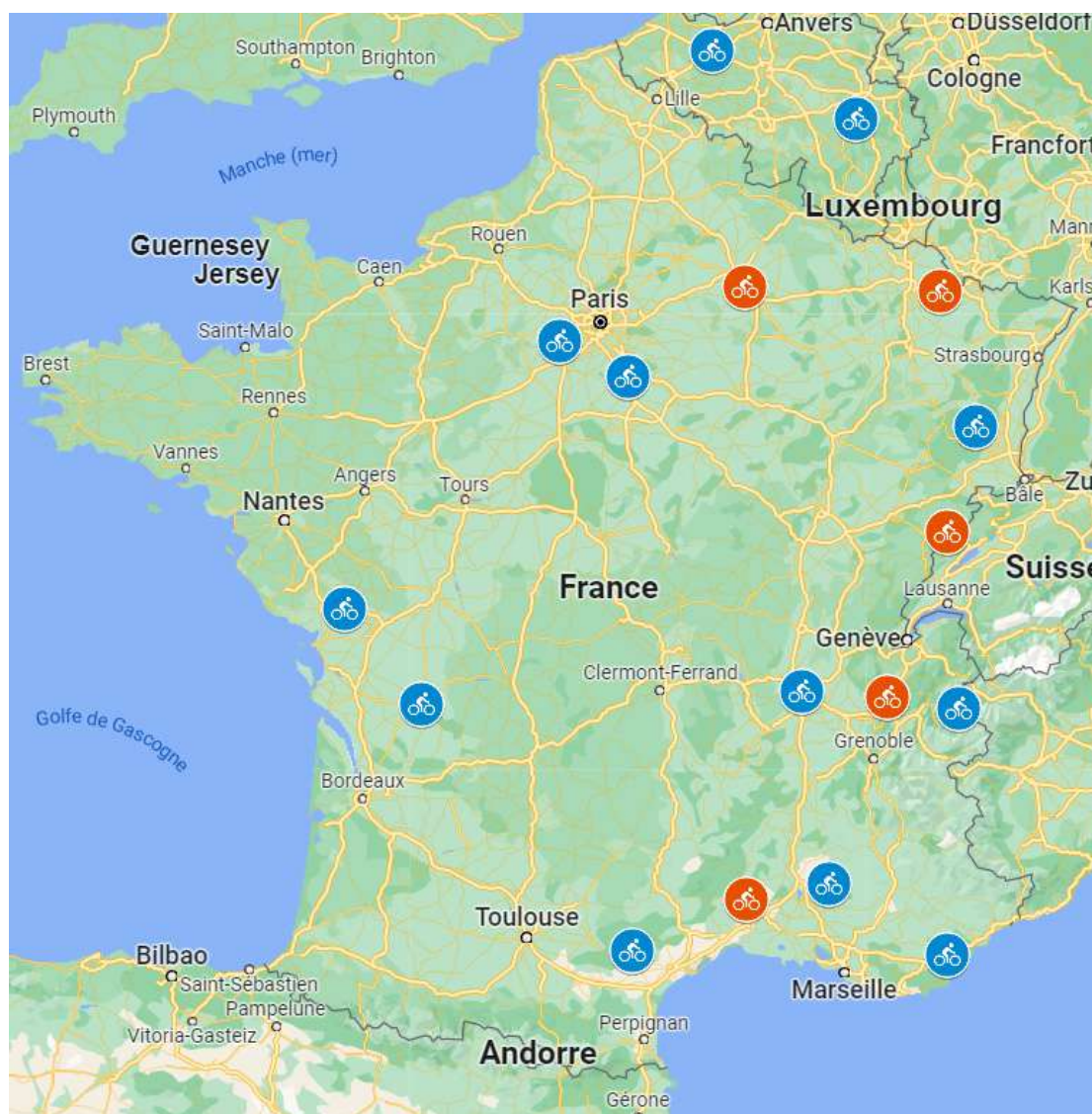
3 nouvelles antennes ont été créées en Vendée, Charente et Yvelines pour un maillage territorial qui se renforce.

Pour la première fois, un processus de décompte du temps d'activité bénévole au sein de l'association a été mis en place.

Pour cette première année, un pool test restreint composé des membres du Conseil d'Administration et des référents d'antennes et relais a vu son nombre d'heures de bénévolat relevé.

En 2022, c'est ainsi 3225 heures de travail (équivalent 2 ETP) que les bénévoles de la MBF ont rempli en lieu et place des institutions publics.

L'établissement de cette donnée montre le rôle d'intérêt général exercé par la MBF sur le territoire national tout au long de l'année.



Le maillage territorial MBF: en bleu les antennes MBF et en rouge les relais MBF

L'engagement bénévole en images





POUR UN VTT DURABLE ET RESPONSABLE,
J'ADHÈRE À LA CHARTE MBF :



JE RESPECTE LES SENTIERS

Je respecte le sentier et ne pratique pas le hors-piste, y compris pour couper un virage ou une épingle. Je roule "propre" et n'abuse pas du dérapage.

Je m'engage dans la préservation et l'entretien des sentiers en organisant ou participant à des chantiers.



JE RESPECTE LA NATURE

Je respecte l'environnement dans lequel j'évolue, ainsi que la quiétude de la faune et de la flore.

Je rapporte tous mes déchets et fais attention de ne pas laisser échapper papiers ou bidons de mes poches.



JE RESPECTE LES AUTRES USAGERS

A l'approche d'autres usagers, je ralentis et annonce mon arrivée par un "bonjour" ou à l'aide de ma sonnette. Je prends le temps de dialoguer.

Tous les chemins ne sont pas des pistes de descente. Lors d'un virage aveugle je prends garde aux autres usagers.



Je ROULE durable et responsable

Je suis ambassadeur du VTT.

Je favorise l'accès à la pratique pour tous et toutes en soutenant la mixité, la diversité et l'inclusion dans le VTT.

Je soutiens l'accès au VTT près de chez moi en encourageant le partage des sentiers mais aussi le développement d'infrastructures de proximité.

www.mbf-france.fr

